

Tribune

Rwanda : pour une plus grande part de vérité

Dominique Delort

La Croix, 8 avril 2021

Le général Dominique Delort, ancien conseiller « Afrique » du chef d'état-major des armées Jacques Lanxade dans les années 1990. Il appelle à un travail d'historiens approfondi sur les archives rwandaises, ougandaises et américaines pour mieux cerner toutes les responsabilités dans le génocide des Tutsis et des Hutus modérés au Rwanda en 1994.

Il ne s'agit pas de mettre en cause l'analyse de la commission Duclert, qui s'est penchée sur les seuls documents français. Certes, je ne peux qu'approuver le fait que le rapport exonère la France de toute complicité dans le génocide commis au Rwanda en 1994. Mais le jugement de cette recherche est si grave, en pointant un ensemble de responsabilités lourdes et accablantes, que l'on serait en droit de se demander où sont prises en compte les archives rwandaises,

celles du Front patriotique rwandais (FPR), de l'Ouganda ou des États-Unis d'Amérique ? Les évolutions politiques et militaires du FPR, comme des différentes autorités de Kigali, durant ces années de guerre civile (1990-1994) et de tentatives de règlement n'ont pas la place attendue. Que lire des accords d'Arusha d'août 1993, qui sont pourtant l'objectif commun et celui des diplomaties de la France, des États-Unis, de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) ?

Conseiller « Afrique » du chef d'état-major des armées de cette époque, l'amiral Jacques Lanxade, j'ai écrit mon témoignage (1). Celui d'un des acteurs français de cette crise. J'avais ainsi été envoyé sur le terrain à plusieurs reprises mais aussi désigné pour rencontrer les différentes parties au conflit. J'avais alors pris suffisamment de notes claires, précises, datées pour être crédible et à ce jour je n'ai pas été mis en défaut.

Sans passion déplacée ni dénigrement hors de propos, je me devais de relater une plus grande part de vérité.

Un objectif de partage du pouvoir

Le « partage du pouvoir » a été la ligne politique acceptée et soutenue par la France qui, en fait, soutenait le principe des pourparlers. Ce n'était pas la démocratie représentative souhaitée lors du discours de La Baule. On pouvait le considérer comme un moindre mal dans ce cas de guerre civile. La France, qui connaissait, au moins depuis 1992, le danger de massacres potentiels, tout autant que les États-Unis, a essayé de faciliter la recherche de cette forme d'accord.

Les trois plus grands parrains étaient les États-Unis, l'OUA et la France. Le plus grand n'a rien fait au début du génocide. Il disposait, au minimum, des mêmes renseignements que la France. Rien, pas de forces envoyées. Pour moi, ce fut une faute politique grave. À la différence de la France à qui les accords, préalables à la signature de ceux d'Arusha, avaient demandé implicitement de se replier graduellement, les États-Unis avaient toute latitude pour intervenir par la force et faire sauter immédiatement le verrou derrière lequel le génocide montait en puissance.

Et l'Ouganda, pourquoi n'a-t-il pas agi ? Que s'est-il passé entre le président ougandais et le chef réel du FPR, le colonel Kagamé ? L'armée ougandaise aurait pu, avec l'aval du Conseil de sécurité, rentrer à visage découvert en campagne pour débloquer une situation militaire plus difficile qu'imaginée.

Un fiasco de l'ONU

Le risque, en passant à l'ONU le relais dans cette gestion de crise, était très important et il a, de mon avis, été sous-estimé. La France n'était pas, plus, en mesure de s'assurer que les hommes et les moyens nécessaires seraient mis en place par l'ONU pour cette transition très délicate à conduire. Le passage de relais à l'ONU était-il un objectif trop difficile ? Y a-t-il eu sous-estimation des difficultés par les Français et l'ONU ? Je le crois, d'autant plus que la volonté du nouveau gouvernement français de se dégager rapidement était pressante.

L'ONU inefficace ? Elle a réussi ailleurs de belles opérations de maintien de la paix mais au Rwanda ce fut un très grave fiasco. Les causes sont multiples : casting insuffisant, binôme politico-militaire sur place faible, forces très insuffisantes en dépit des demandes, pas de recours au chapitre VII de la charte des

Nations Unies (2) permettant un certain emploi de la force, pas d'écoute du chef militaire en charge, gestion calamiteuse au moment de l'attentat d'avril 1994, déroute au premier choc de bien des contributeurs de forces onusiennes, etc.

Un enjeu stratégique faible

Oui, dans les années qui ont précédé, l'armée française a joué un rôle pour équilibrer les rapports de force militaires dans le cadre général d'un appui à une négociation politique souhaitée par la France. Dissuasion de l'opération Noroît en 1990 pour éviter la prise de la capitale par la force. Assistance opérationnelle, discrète et efficace, devant les carences techniques et organisationnelles de l'armée rwandaise.

Le président Mitterrand, manifestement, n'a pas souhaité un engagement direct. L'aurait-il voulu que le message aurait été plus fort, plus clair mais avec de sérieux risques d'enlisement dans une zone où l'enjeu stratégique pour la France était plus faible qu'ailleurs. Le Président et le premier ministre, M. Balladur, décidèrent in fine une opération humanitaire, Turquoise, en juin 1994.

Le travail des historiens est loin d'être terminé. Celui des acteurs, qui décident de témoigner, mérite de nourrir la réflexion de tous les Français sans préjugés. Plus tard viendra le jugement de l'Histoire.

(1) « Guerre au Rwanda, l'espoir brisé, 1991 1994 » coédité par Perrin et Pierre de Taillac, 2021, 368 p., 24 euros

(2) Prévu pour des actions « en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression » (NDLR)